



Présentation du programme

23 novembre 2023



Présentation du programme Advenir Formations

Objectif du programme

Advenir Formations souhaite contribuer à accélérer le passage vers la mobilité électrique en France en répondant au déficit d'informations fiables auquel se heurtent les acteurs de cette transition

Cibles

- Collectivités locales
- Professionnels de l'immobilier – Bailleurs sociaux/ Syndics de copro/ Copro
- Grand public

Chiffres clés

- Dates du programme: 2021-2023-> *reconduit jusqu'en 2025 !*
- Objectif chiffré: 50 000 personnes sensibilisées
- Budget : environs 10 millions d'euros

Équipe projet et représentants

Avere France
ADEME
Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

Le réseau des associations régionales

Le programme Advenir Formations s'appuie sur un réseau de relais territoriaux couvrant l'ensemble du territoire français.



Besoin de recharge résidentielle type

À la différence du véhicule thermique, **le véhicule électrique** ne se recharge pas à la station essence mais **grâce à une borne de recharge**.



Le domicile est dans la grande majorité des cas, **le lieu de recharge principal**.



Avec près d'**1 ménage sur 2*** en France vivant en logement collectif, **les bailleurs sociaux ont un rôle majeur à jouer pour accompagner cette transition.**

* Source : Insee, « [37,6 millions de logements en France au 1er janvier 2022](#) », 2022

Contenu des formations

DES CONTENUS ENRICHIS ET ACTUALISÉS
TOUT AU LONG DU PROGRAMME



01

Informier sur les bénéfices pour les bailleurs sociaux

1. Vers une société neutre en carbone
2. Impact environnemental du véhicule électrique
3. Bénéfices économiques et attractivité
4. Perspectives de déploiement de bornes en logement collectif

02

Informier sur la réglementation et les droits en vigueur

1. Principaux textes règlementaires
2. Droit à la prise
3. Décret IRVE
4. Obligations de pré-équipement des bâtiments neufs
5. Obligations assemblées générales de copropriété
6. Conformité et sécurité

Des formations soutenues et validées par l'ADEME et le Ministère de la Transition Ecologique

Contenu des formations

03

Former sur les enjeux de la recharge en logement collectif et partager des retours d'expérience

1. Besoin de recharge résidentielle type
2. Opportunité de mutualisation des infrastructures
3. Différents acteurs intervenants
4. Différents schémas d'installation
5. Pilotage énergétique
6. Différents modèles économiques
7. Parkings extérieurs
8. Retours d'expérience en logement collectif

04

Informier sur les bonnes pratiques et les aides en vigueur

1. Quand mettre en place une infrastructure collective ?
2. Comment mettre en œuvre le droit à la prise ?
3. Comment mettre en œuvre une infrastructure collective ?
4. Quand mettre en place une borne partagée ?
5. Comment organiser la répartition des consommations électriques ?
6. Les aides à l'installation de bornes de recharge

Des formations soutenues et validées par l'ADEME et le Ministère de la Transition Ecologique

Les échéances :

- **Une économie neutre pour le climat d'ici 2050**
- **La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte**
- **La fin de la vente des véhicules légers utilisant des énergies fossiles d'ici 2035 en Europe**

Les avantages économiques :

- **Le coût de la recharge**
- **Le coût de l'entretien**
- **La valorisation du patrimoine**
- **La réduction des nuisances sonores en milieu urbain**

01

2

Impact environnemental du véhicule électrique

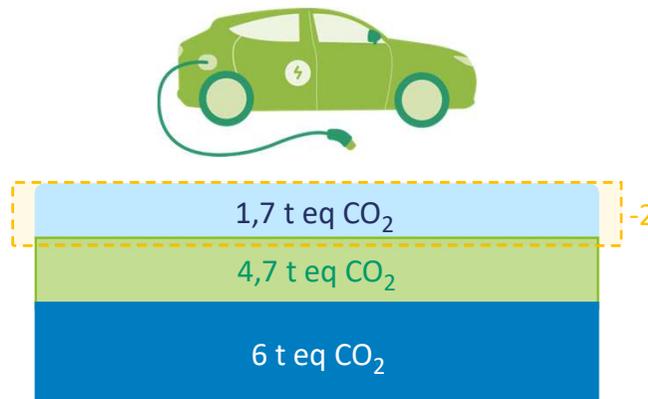
En France, le bilan CO₂ du véhicule électrique est environ

5 fois inférieur à celui d'un véhicule thermique*.



Véhicule thermique

Total des émissions : 54,3 t eq CO₂



Véhicule électrique

Total des émissions : 10,4 t eq CO₂

- Émissions de CO₂ lors de la production du véhicule
- Émissions de CO₂ lors de l'usage (essence, production d'électricité...)
- Émissions de CO₂ lors de la production de la batterie
- Émissions de CO₂ évitées lors du recyclage

(plus de détails en annexe)

* Source : Transport et Environnement, « [How clean are electric cars?](#) », 2023

Hypothèse : [T&E's analysis of electric car lifecycle CO₂ emissions](#), hypothèse de durée de vie d'un véhicule : 225 000 km

Les **textes législatifs et réglementaires** de référence qui concernent la mise en place d'infrastructures de recharge dans les logements collectifs :



Le droit à la prise
intégré au code
de la Construction
et de l'Habitation

Facilite, pour tout occupant d'un bâtiment d'habitation, l'accès à une infrastructure de recharge au niveau de sa place de stationnement.



Le décret IRVE
pour infrastructure
de recharge pour
véhicules électriques

Définit un certain nombre de règles pour l'installation de bornes de recharge. Pour les bâtiments collectifs, il exige des nouvelles dispositions de conformité.



**La loi d'orientation
des mobilités
(LOM)**

Renforce le droit à la prise et les obligations de pré-équipement des parkings des bâtiments neufs.



La loi de 1965
fixant le statut
de la copropriété
des immeubles bâtis

Dans le cadre des logements de bailleurs en copropriété, la loi de 1965 facilite la gestion collective de l'immeuble et garantit les droits de chaque copropriétaire.



**La loi Climat
et Résilience**

Précise les modalités des dispositifs de préfinancement des infrastructures collectives par le Gestionnaire du réseau de distribution d'électricité ou par un tiers-investisseur.

Une infrastructure collective pour l'alimentation de bornes de recharge pour véhicules électriques en parking d'immeuble

Avantages ?

Inconvénients ?

Schéma 1

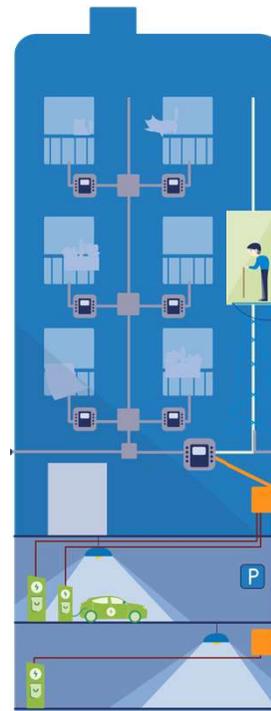


Schéma 2

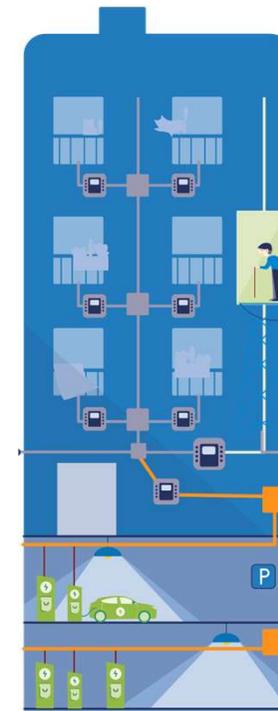
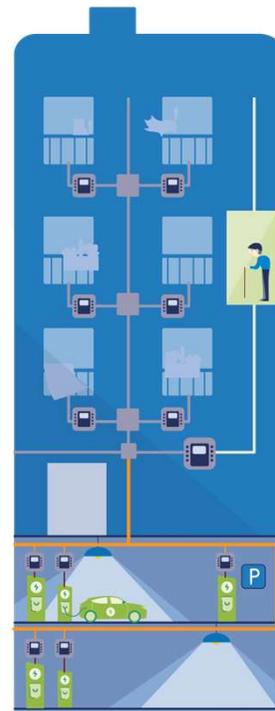


Schéma 3



Schémas validés par la Commission de Régulation de l'Énergie.

Organisation des formations



Combien de temps ?

Environ 2 heures de présentation et un temps de question/réponse pour une durée maximale d'une demi-journée



Quel support ?

Un support pédagogique et dynamique avec une profondeur de contenu qui s'adapte à son audience

Des outils de quiz



Combien de participants ?

Un objectif de 20 personnes minimum présentes pour chaque formation



Où ?

Plusieurs formats possibles :

- Webinaire
- Intervention sur place



Quelle finalité ?

Un objectif de sensibilisation globale pour engendrer des partenariats locaux de développement de la mobilité électrique

ADVENIR

FORMATIONS

Pour s'inscrire
à une session
complète c'est
ici !



Catherine Nadane
Avere France
5 rue du Helder
75011 Paris



catherine.nadane@avere-france.org

